



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 3 de l'ordre du jour :	
Rapport du Fonds monétaire international	5
Organisation des travaux du Conseil	9

Président : M. Foss SHANAHAN (Nouvelle-Zélande).

Présents :

Les représentants des Etats suivants : Afghanistan, Brésil, Bulgarie, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Éthiopie, France, Italie, Japon, Jordanie, Nouvelle-Zélande, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Grèce, Hongrie, Israël, Pays-Bas, Tchécoslovaquie, Yougoslavie.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport

du Fonds monétaire international (E/3431 et Add.1)

1. M. JACOBSSON (Directeur général du Fonds monétaire international) se réjouit des demandes d'adhésion au Fonds monétaire international présentées récemment par plusieurs pays, dont la Nouvelle-Zélande. Il constate avec satisfaction que la situation économique, au cours de l'année qui vient de s'écouler a été, malgré la persistance ou l'apparition de difficultés pour certains pays, généralement favorable. La production industrielle s'est accrue, de même que la production agricole et la production de matières premières, tandis que le secteur des services connaissait aussi une expansion presque généralisée. Ce sont les pays industriels de l'Europe occidentale et le Japon qui ont vu leur production progresser le plus et qui, ayant augmenté considérablement leurs propres importations (près de 20 pour 100), ont contribué sensiblement à l'accroissement de 10 pour 100 des échanges commerciaux mondiaux. Le développement de la demande mondiale a permis aux pays de production primaire d'accroître leurs exportations et d'améliorer ainsi leur balance des paiements malgré un léger fléchissement du niveau général des prix des matières premières. L'instauration de la convertibilité extérieure dans un certain nombre de pays européens a intensifié la concurrence en ce qui concerne les articles manufacturés sur les marchés mondiaux, ce qui a entraîné une plus grande stabilité des prix. Le trait dominant des 18 derniers mois a été le fait que, dans de nombreux pays, l'essor économique ne s'est pas accompagné d'une

hausse générale des cours mondiaux des produits primaires et des articles manufacturés.

2. Les Etats-Unis et le Canada ont ressenti les effets de ce qui était pour eux une période d'adaptation à la cessation des poussées inflationnistes et, partant, à une stabilisation des prix. Aux Etats-Unis, il s'est agi davantage d'un ralentissement de l'activité que d'un recul réel des affaires, car la « demande finale » — mesurée par la dépense de consommation — a augmenté pendant toute l'année et le volume des investissements fixes des entreprises s'est maintenu. Toutefois, il y a eu une liquidation des stocks qui a entraîné une diminution de 7 pour 100 de la production industrielle et les taux de chômage les plus élevés de l'après-guerre. Il faut noter que le déficit global (3 milliards 800 millions de dollars) de la balance des paiements des Etats-Unis a été dû, non pas à un déficit de la balance commerciale, ni à une insuffisance du revenu net des investissements et des services, mais à des transferts de capitaux facilités par la convertibilité extérieure de nombreuses monnaies étrangères. Toutefois, la pression sur le dollar a sensiblement diminué et le dollar reste une monnaie très forte puisque les réserves en or des Etats-Unis (17 milliards 500 millions de dollars) sont encore presque égales à la totalité des avoirs en or de tous les autres pays membres du Fonds.

3. Quant aux autres pays industriels, l'expansion remarquable de leur production s'est accompagnée d'une amélioration impressionnante de leurs liquidités; leurs réserves sont aujourd'hui deux fois et demie plus élevées qu'en 1950. De ce fait, un certain nombre de ces pays ont jugé être maintenant en mesure d'assumer formellement les obligations qu'implique la convertibilité de leurs monnaies conformément à l'Accord relatif au Fonds. Depuis février 1961, neuf pays européens, le Pérou et l'Arabie Saoudite ont décidé de renoncer aux privilèges spéciaux que leur accordait l'article XIV de l'Accord; 21 pays membres se conforment donc maintenant aux dispositions de l'article VIII qui interdit les restrictions sur les paiements courants, les pratiques discriminatoires en matière monétaire ou les taux de change multiples sans l'assentiment préalable du Fonds. Il en est résulté un accroissement du nombre de monnaies pouvant être utilisées pour rembourser le Fonds. Le sterling a été employé pour la première fois à cette fin par la Birmanie en février. Le Fonds a joué un rôle important dans ce retour à la convertibilité en accordant une assistance financière à des pays qui, au cours des dernières années, avaient éprouvé des difficultés et en insistant sur la suppression des restrictions. Toutefois, ce retour à la convertibilité ne réduira pas la tâche du Fonds, au contraire, car le Conseil d'administration a décidé d'organiser périodiquement des discussions entre le Fonds et ses membres en vue de donner des conseils à ceux qui en ont besoin et de procéder à des échanges de vues sur l'évolution monétaire et financière des pays membres.

4. Quant aux pays non industriels, si certains d'entre eux ont été en mesure d'accroître leurs réserves internationales en 1960, il y a lieu de signaler que globalement les réserves internationales des pays peu développés qui sont membres du Fonds sont restées remarquable-

ment stables au cours des 10 dernières années, variant entre 10 et 13 milliards de dollars, ce qui est, de toute évidence, souvent insuffisant. Ces pays feraient bien de renforcer leurs réserves pour améliorer leur réputation de solvabilité et attirer ainsi plus de capitaux étrangers ainsi que pour mieux se prémunir contre les fluctuations des cours des principaux produits qu'ils exportent. C'est en raison de cette insuffisance de leurs réserves que nombre de pays sous-développés ont fait appel au Fonds au cours des dernières années. En 1960, par exemple, les tirages sur le Fonds ont atteint 280 millions de dollars, dont pas un seul cent n'est imputable aux pays hautement industrialisés; plusieurs de ces pays, notamment la France et le Royaume-Uni, ont même fait des remboursements anticipés. En 1960, les remboursements se sont élevés à 650 millions de dollars. L'amélioration de la liquidité des pays industrialisés a donc renforcé celle du Fonds lui-même.

5. M. Jacobsson fait remarquer que, depuis son dernier exposé au Conseil, de nouveaux arrangements de principe ont été conclus avec 17 pays dont 5 pour la première fois, que des tirages ont été faits par 9 autres pays et que des arrangements de principe avec 2 pays ont été annulés. Avec l'adhésion, en mars 1961, du Portugal et de la Nigéria, le Fonds compte maintenant 70 membres. M. Jacobsson donne ensuite quelques brefs détails sur les arrangements de principe conclus avec les 5 pays qui n'en avaient pas encore signé — le Guatemala, la République arabe unie (région syrienne), la Turquie, l'Uruguay et la Yougoslavie — et sur l'aide que le Fonds a apportée au Chili à la suite des tremblements de terre de mai 1960. Le Fonds a été prié, à diverses reprises, de conseiller les pays ayant accédé récemment à l'indépendance sur des questions de politique monétaire, de système bancaire, de contrôle des changes, de finances publiques, etc., d'où une extension de l'activité du Fonds dans le domaine de l'assistance technique. La plupart des nouveaux pays africains sont membres soit de la zone sterling, soit de la zone franc et le fait que certains partagent la même monnaie ne s'oppose pas à ce qu'ils deviennent membres du Fonds.

6. On constate aujourd'hui des tendances apparemment opposées dans le monde : d'une part, une fragmentation politique due à l'apparition de nombreux Etats nouveaux et, d'autre part, une intégration économique réalisée par la formation de zones de libre-échange. L'acceptation de la convertibilité monétaire ne diminue en rien la nécessité d'une coopération monétaire, bien au contraire; du fait de la convertibilité des monnaies, les économies nationales sont liées beaucoup plus étroitement les unes aux autres et les modifications des prix, de la situation monétaire et de la conjoncture économique d'un pays se font sentir beaucoup plus rapidement dans les autres. Aucun pays ne peut déterminer seul ce que seront les cours sur les marchés mondiaux; par conséquent, les autorités monétaires des divers pays doivent être disposées, en cas de besoin, à s'entendre sur les principes dont l'application sera nécessaire pour assurer une stabilité raisonnable des prix.

7. L'extension de la convertibilité des monnaies et la suppression généralisée des restrictions de change ont entraîné un accroissement substantiel des mouvements de capitaux d'un pays à l'autre, par exemple à la recherche de taux d'intérêts plus favorables; c'est ce qui s'est produit par exemple — et malgré les assurances données par les gouvernements — à la suite de la revaluation du mark allemand et du florin néerlandais les 6 et 7 mars 1961.

8. A la fin de 1960, les banques centrales et les gouvernements, en dehors du bloc soviétique, détenaient des

réserves s'élevant à près de 60 milliards de dollars (38 milliards en or, 10 milliards 500 millions en dollars, l'équivalent de 7 milliards en livres sterling et de quelque 4 milliards en diverses autres monnaies). Outre les intérêts que peuvent produire les avoirs en devises, les pays qui détiennent une partie de leurs réserves sous cette forme le font notamment parce que les deux principales monnaies de réserve sont également les deux principales monnaies d'échange. Ce système de réserves partiellement en or et partiellement en devises est la version contemporaine de l'« étalon de change or », version beaucoup plus solide que celle d'il y a 30 ans, notamment parce qu'aujourd'hui les réserves nationales sont étayées par les ressources (près de 15 milliards de dollars) du Fonds.

9. Tous les membres, petits et grands, ont accès aux ressources du Fonds à condition qu'ils fournissent des garanties adéquates; de plus, l'aide du Fonds est accordée pour toute une série de raisons et non pas seulement en période de crise. Les autorités d'un certain nombre de pays tels que l'Australie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis l'ont bien compris puisqu'elles considèrent les droits de tirage de leur pays sur le Fonds comme partie de leurs réserves effectives.

10. Le système monétaire international ne peut jamais être un système rigide, les tâches et modalités de fonctionnement du Fonds monétaire international doivent pouvoir s'adapter à la situation et aux besoins changeants de ses membres. Par exemple, maintenant que les restrictions et pratiques discriminatoires en matière de commerce et de paiements ont généralement été supprimées et que presque tous les échanges internationaux se font sur une base multilatérale, les principales monnaies étant convertibles conformément à l'Accord relatif au Fonds, il a fallu que le Fonds reconsidère ses méthodes en vue de mieux pouvoir faire face aux besoins de ses membres dans ce nouveau monde d'échanges plus libres et de monnaies convertibles. De même, ce ne sont plus, comme au cours des 10 ou 12 premières années de son existence, seulement des dollars que les pays membres prélèvent sur le Fonds, mais aussi — et à juste titre — d'autres monnaies. Alors qu'en 1957 tous les tirages étaient faits en dollars des Etats-Unis, en 1960 près de la moitié l'étaient en d'autres monnaies, et la proportion des tirages en dollars est tombée à un tiers environ au cours des derniers mois.

11. On a été amené récemment à se demander dans quelle mesure le Fonds pourrait financer les déficits des balances des paiements dus à des sorties de capitaux prolongées. La section 1 de l'article VI de l'Accord intitulé « Usage des ressources du Fonds pour les transferts de capitaux » dispose qu'« aucun Etat membre ne peut faire un emploi net des ressources du Fonds pour faire face à des sorties importantes ou prolongées de capitaux... aucune des dispositions de la présente section ne sera considérée comme empêchant l'usage des ressources du Fonds en vue d'opérations portant sur un montant raisonnable de capitaux et nécessaires au développement des exportations ou dans le cours normal des opérations de commerce, de banque ou d'autres affaires économiques ». Le Fonds étudie actuellement les principes en cause et les aspects juridiques de ces dispositions. L'un des objectifs principaux du Fonds est d'encourager la stabilité monétaire et c'est pourquoi le Fonds doit disposer de ressources considérables. Ses ressources sont déjà importantes, et si elles semblent devoir être suffisantes dans la plupart des circonstances, il n'en reste pas moins que le Fonds risque un jour ou l'autre d'avoir besoin de sommes supplémentaires en certaines monnaies. C'est l'éventualité qu'envisage

l'article VII de l'Accord relatif au Fonds, qui prévoit deux possibilités : acheter des devises ou les emprunter. M. Jacobsson n'est pas très partisan d'acheter les devises nécessaires contre de l'or, car il estime que les avoirs en or doivent être considérés comme une réserve à employer seulement dans des situations où il est impossible de faire autrement. Le moment est donc venu d'envisager l'autre méthode, à savoir l'emprunt. Le mieux paraît être de conclure, avec les principaux pays industriels, toute une série d'arrangements de principes en vertu desquels le Fonds pourra utiliser des montants accrus de leur monnaie, chaque fois que cela s'imposera.

12. Il importe de voir au-delà des besoins immédiats et de chercher à donner au Fonds les moyens de faire face avec souplesse aux situations très variées qui peuvent résulter d'un système de monnaies librement convertibles; c'est ainsi qu'on pourra contribuer à assurer la viabilité du système actuel de paiements. Les articles de l'Accord offrent une latitude suffisante pour que le Fonds puisse prendre les mesures constructives nécessaires pour faire face aux besoins de ses membres dans les conditions actuelles ou dans un avenir prévisible. Les pays et les organisations internationales auraient tout intérêt à examiner ces problèmes à loisir maintenant, alors que la plupart d'entre eux n'ont pas à surmonter de difficultés trop graves.

13. Ces dernières années, l'aide du Fonds est allée presque exclusivement aux pays membres non industrialisés et le Conseil notera qu'au moment de l'augmentation des ressources du Fonds en 1959, les quotes-parts du groupe de pays peu industrialisés ont été accrues relativement plus que celles des pays industriels. Ces mêmes pays ont utilisé ensemble une proportion plus importante de leurs quotes-parts que n'importe quel autre groupe de pays. Les pays producteurs de matières premières ont des difficultés particulières parce que les cours de leurs produits ont fléchi légèrement; l'expérience prouve que le volume du commerce mondial ne peut être relevé ni par l'Europe seule ni par l'Amérique du Nord seule, mais qu'il faut une économie florissante des deux côtés de l'Atlantique pour que les prix des matières premières se redressent. Le personnel du Fonds se propose d'examiner très attentivement le rapport du Groupe d'experts sur les mesures internationales destinées à compenser les fluctuations du commerce des produits de base (E/3447).

14. Aider les pays peu développés à améliorer leur situation économique et sociale devient, dans le monde, une préoccupation de plus en plus pressante. Aussi le Fonds s'efforce-t-il tout particulièrement d'aider les pays peu développés à assainir leur balance des paiements et à stabiliser leur monnaie. Il y a toutefois lieu de se souvenir que l'action directe du Fonds dans un pays n'est pas seule à compter, mais que les recettes des pays de production primaire dépendent pour beaucoup de l'état général du commerce mondial, qui est lui-même influencé en grande partie par la conjoncture dans les principaux pays industriels. Par conséquent, les efforts déployés par le Fonds pour encourager la coopération monétaire internationale, pour faciliter l'expansion et la croissance équilibrée du commerce mondial, pour favoriser la stabilité des changes et pour atteindre ses autres objectifs sont dans l'intérêt de tous ses membres.

15. M. DE PINIES (Espagne), après avoir remercié le Directeur général du Fonds de sa brillante intervention, constate avec satisfaction qu'une étape décisive vers l'établissement d'un système de paiements multilatéraux a été franchie grâce à l'acceptation des obligations de l'article VIII de l'Accord relatif au Fonds par un nouveau groupe de 10 pays. Les activités du

Fonds, qu'il s'agisse de ses opérations financières ou de ses consultations avec les pays membres, suivent un cours favorable.

16. Dans le chapitre II du rapport du Fonds (E/3431 et Add.1), il est notamment question du plan de stabilisation appliqué par l'Espagne depuis juillet 1959, en coopération avec le Fonds, et qui a permis de freiner l'inflation et d'encourager l'expansion économique. L'évolution favorable de l'économie espagnole — les réserves en or sont passées de 55 millions de dollars, lors de la mise en application du plan, à 205 millions de dollars — a permis au gouvernement de résilier l'arrangement de principe qu'il avait dû conclure avec le Fonds. Il a également pu renoncer aux crédits que lui avaient consentis des banques américaines, et rembourser 75 des 100 millions de dollars mis à sa disposition en vertu de l'Accord monétaire européen. L'Espagne contribue donc ainsi pour sa part à libérer des ressources dont pourront bénéficier d'autres pays. Le gouvernement consacre maintenant toute son attention au développement, et un programme à long terme va être établi en collaboration avec une mission de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement actuellement sur place. L'exemple de l'Espagne montre le rôle considérable que peuvent jouer le Fonds et la Banque lorsqu'ils agissent en coopération avec un pays décidé à élever son niveau de vie et à développer son économie.

17. Le Fonds se trouve maintenant placé en face d'un dilemme : continuer à jour le même rôle, ou en accroître l'importance. Les circonstances ont renforcé sa position, mais on ne saurait se fonder sur un exercice unique, dépourvu de caractère permanent; il faut tenir compte du caractère cyclique de ses activités. Toutefois, le Fonds, dont l'Espagne apprécie les efforts d'adaptation, peut, sans modifier sa structure ni ses statuts, apporter plus de souplesse à ses opérations et rendre ses services plus facilement accessibles à tous les pays. En tout état de cause, le Fonds peut contribuer à résoudre le problème de l'équilibre des relations économiques internationales et à faire régner une véritable confiance dans les monnaies. Il devrait notamment prendre en considération les besoins des petits pays, qui dépendent souvent d'un nombre restreint de produits soumis à de brusques fluctuations de prix; il serait bon que ces pays puissent disposer d'une masse de manœuvre suffisante qui leur permette d'attendre une amélioration de la conjoncture.

18. M. VIAUD (France) félicite le Directeur général du Fonds de sa remarquable allocution qui, outre un exposé de la situation monétaire internationale et des actions entreprises par les pays membres et par le Fonds, renferme des indications sur la politique future du Fonds.

19. L'expansion économique a été à peu près générale en 1960, mais elle n'a pas été régulièrement répartie. Si les conditions d'un véritable marché monétaire international sont maintenant largement rétablies, le défaut de coordination des politiques nationales et la discordance des cycles économiques régionaux provoquent notamment de larges mouvements de capitaux liquides — en partie responsables, en 1960, du déficit de la balance des paiements aux Etats-Unis et de fluctuations anormales des réserves de la zone sterling — qui peuvent détruire l'équilibre des relations financières et créer des perturbations économiques locales.

20. Par ailleurs, si une consolidation des prix de certaines matières premières et, corrélativement, une plus grande stabilité des ressources des pays producteurs de produits primaires ont pu être obtenues, cet équilibre s'est établi à un niveau très bas et n'est pas encore atteint dans le domaine des productions agricoles.

21. Il appartient au Fonds et aux pays intéressés de continuer, comme ils s'y sont efforcés en 1960, à combattre les déséquilibres et à rechercher le rétablissement de relations financières internationales harmonieuses. Le Fonds dispose à cette fin des ressources supplémentaires que lui a procurées l'accroissement général des quotes-parts. Les nouveaux tirages n'ont pas été considérables; les fonds fournis l'ont été essentiellement à des pays exportateurs de produits primaires, et aucune transaction n'a été conclue avec les nations industrielles. Par ailleurs, il a été conclu un assez grand nombre d'arrangements de principe, qui permettent de résoudre des crises financières temporaires ou de financer des programmes de stabilisation économique. A ces interventions classiques, il faut ajouter l'activité de conseil et de technicien du Fonds qui a été étroitement associée à la mise au point de réformes et de mesures nouvelles prises par divers pays membres.

22. La France, pour sa part, a poursuivi l'exécution de son programme d'expansion économique dans la stabilité monétaire; l'économie française s'est réadaptée à la concurrence internationale et a affirmé à nouveau sa vigueur. Ses réserves en or et en dollars se sont accrues en 1960, mais des efforts sont encore nécessaires, notamment pour freiner toute tentative de hausse des prix. La France a pu participer plus largement encore en 1960 au développement des pays de la zone franc et à l'action internationale en faveur des autres pays sous-développés. En outre, elle a été l'un des 14 pays européens qui ont décidé, en 1958, de rendre leurs monnaies convertibles pour les non-résidents, mesure en quelque sorte consolidée par le passage de la plupart de ces pays sous le régime de l'article VIII de l'Accord relatif au Fonds.

23. A propos de la déclaration de M. Jacobsson selon laquelle les nouvelles ressources en monnaies convertibles dont le Fonds dispose ne suffisent pas pour lui permettre de jouer le rôle qui devrait à son avis lui revenir, M. Viaud fait observer que l'extension des compétences et les nouvelles techniques de financement envisagées requièrent des consultations préalables entre les gouvernements des pays membres et spécialement ceux des nations industrialisées qui seraient appelées à jouer un rôle important dans l'exécution de ces projets. En effet, la situation n'est plus la même que celle qui existait il y a 15 ans quand le monde souffrait de la pénurie persistante d'un petit nombre de monnaies; actuellement, la concentration de droits de tirages importants sur un petit nombre de monnaies, même convertibles, peut mettre en danger la stabilité économique et monétaire des pays dont la monnaie serait ainsi massivement demandée. On peut penser que le fonctionnement du Fonds se trouve affecté par l'évolution économique et monétaire des dernières années. Il faut non seulement remodeler ce cadre ancien selon les besoins nouveaux, mais aussi arriver à de nouvelles formes de coopération monétaire non seulement au Fonds lui-même, mais aussi dans les organismes régionaux de coopération économique, ainsi que dans les relations bilatérales des pays intéressés.

24. Ces soucis de politique monétaire sont étroitement liés aux problèmes de développement des pays sous-développés, car la stabilité monétaire est indispensable que l'on se place du point de vue de l'aide aux économies en voie de développement ou de celui des efforts déployés pour éliminer les fluctuations de prix qui compromettent continuellement le revenu des pays exportateurs de matières premières. Le Gouvernement français, qui attache la plus grande importance à ces problèmes, estime que le Fonds peut apporter une importante contribution à cette œuvre de stabilisation, et jouer un rôle très utile

au progrès économique des pays sous-développés. Il souhaite que ces derniers adhèrent en plus grand nombre à cette institution, sans cesser d'appartenir à une organisation monétaire telle que la zone sterling ou la zone franc à l'intérieur de laquelle ils peuvent continuer à bénéficier d'un régime de liberté du commerce et des échanges qui va précisément dans le sens des préoccupations du Fonds monétaire international.

25. M. MATSUDAIRA (Japon) se félicite de la contribution apportée par le Fonds au développement de la stabilité financière internationale et des progrès réalisés dans la mise en œuvre d'un système multilatéral de paiements, ainsi que de l'accroissement des réserves de devises de plusieurs pays européens, qui ont pu, grâce aux progrès de leur économie, accroître leur aide aux pays sous-développés. Rappelant l'importance du rôle du dollar sur le marché financier mondial, M. Matsudaira souligne que la stabilité du dollar est indispensable à l'équilibre de la croissance économique des autres pays.

26. En ce qui concerne le Japon, l'expansion de l'économie nationale s'est poursuivie au cours de l'année passée avec une régularité rendue possible par l'élévation du taux de l'emploi, l'accroissement des exportations et l'application de mesures monétaires pertinentes.

27. M. Matsudaira félicite les pays qui ont accepté les obligations de l'article VIII de l'Accord relatif au Fonds, renonçant ainsi aux dispositions transitoires de l'article XIV. Le Gouvernement japonais, tout en conservant le statut prévu par l'article XIV, a rendu en juillet dernier le yen convertible pour les non-résidents; en outre, il applique un programme de libération des importations de marchandises et des transactions invisibles et prend des mesures pour encourager les investissements étrangers au Japon et accroître l'aide financière aux pays peu développés.

28. Toutefois, l'abolition des restrictions monétaires ne suffit pas pour établir la liberté des échanges dans le monde si elle ne s'accompagne pas de mesures commerciales, notamment de la suppression des restrictions à l'importation. Le Japon est particulièrement sensible aux mesures de discrimination prises à l'égard des produits dont on veut expliquer le bas prix par l'existence de salaires inférieurs; il convient de prendre en considération à cet égard le salaire réel et non pas le salaire nominal.

29. En conclusion, le représentant du Japon exprime l'espoir que le Fonds, qui joue un rôle de plus en plus important dont il a su entreprendre à temps la révision, collaborera plus étroitement avec le GATT.

30. M. DUDLEY (Royaume-Uni) souligne que les phénomènes et les problèmes dont s'occupe le Fonds monétaire international présentent un grand intérêt pour les travaux du Conseil et doivent retenir son attention.

31. M. Dudley a pris note avec satisfaction du rôle joué par le Fonds en matière de développement économique et du fait que, ces dernières années, l'assistance financière qu'il a fournie est allée presque exclusivement à des pays non industrialisés.

32. Le Directeur général du Fonds a passé en revue de manière extrêmement lucide les faits nouveaux survenus au cours de l'année dans le domaine monétaire et a notamment signalé que, sur le plan interne, de nombreux pays avaient réussi à augmenter leurs liquidités. Les grands pays, aussi bien que les petits, comptent sur l'aide du Fonds. Le Royaume-Uni en a lui-même largement profité et a pu maintenant rembourser intégralement, une année avant la date prévue, les quelque 560 millions de dollars qu'il avait empruntés au Fonds en 1956. M. Dudley se félicite aussi de l'évolution qui a eu lieu vers la convertibilité. Pour ce qui est du Royaume-Uni,

son acceptation des obligations de l'article VIII n'a été que la reconnaissance officielle d'obligations auxquelles il satisfaisait déjà depuis un certain temps.

33. Le Fonds joue un rôle essentiel en aidant les pays à résoudre les difficultés à court terme de leur balance des paiements sans devoir recourir à des restrictions de change. Comme l'a dit le représentant de la France, cette assistance est particulièrement précieuse pour les pays sous-développés qui seraient incapables, sans elle, de faire face aux fluctuations à court terme de leurs échanges commerciaux.

34. La délégation britannique estime, avec le Conseil d'administration du Fonds, qu'il serait bon que les pays ayant accepté les obligations de l'article VIII aient des consultations avec le Fonds, même s'ils n'y sont pas tenus, afin de renforcer la coopération monétaire internationale.

35. Enfin, M. Dudley félicite le Directeur général de l'imagination avec laquelle il envisage les diverses possibilités d'accroître les ressources du Fonds. Comme il l'a très justement fait observer, il importe de regarder au-delà des besoins immédiats et de s'efforcer de donner au Fonds les moyens de faire face aux diverses situations qui peuvent se présenter sous un régime de libre convertibilité des monnaies.

36. M. KLUTZNICK (Etats-Unis d'Amérique) félicite le Directeur général et le personnel du Fonds de leur excellent rapport. Il sait particulièrement gré au Directeur général d'avoir placé la situation des Etats-Unis dans une juste perspective et s'associe à ceux qui estiment que le Fonds a joué un rôle essentiel dans la stabilisation des changes et le retour à la convertibilité des monnaies; ce dernier fait devrait permettre à l'ONU de faire face plus aisément à ses obligations financières.

37. Le rapport du Fonds fait ressortir la diversité des problèmes économiques dans le monde et facilite leur solution. Il est satisfaisant de noter que le Fonds accorde une grande importance à l'étude des problèmes qui se posent encore dans certains domaines; c'est là une garantie de progrès pour les années à venir.

38. Le **PRESIDENT** donne la parole au Directeur général du Fonds, qui ne pourra assister à la séance suivante du Conseil, au cours de laquelle se poursuivra la discussion du rapport.

39. M. JACOBSSON (Directeur général du Fonds monétaire international) dit combien l'intérêt et l'appui marqués par le Conseil pour les activités du Fonds sont encourageants.

40. Il a notamment entendu avec satisfaction la déclaration du représentant de l'Espagne concernant le développement économique de son pays. En deux ans, l'expérience tentée en Espagne s'est révélée une brillante réussite et, comme l'a dit M. de Piniés, la stabilisation de la monnaie constitue une première étape dans la voie du développement économique.

41. Le représentant de la France a soulevé de nombreux problèmes intéressants. En ce qui concerne celui des

prix des produits primaires, le Fonds sera heureux de continuer à coopérer avec le Conseil économique et social à la recherche de solutions positives. Les mouvements de capitaux d'une place à l'autre, dont a également parlé ce représentant, sont une des raisons d'accroître encore les ressources du Fonds. Ces mouvements sont de différentes sortes et peuvent soit correspondre à des opérations normales en régime de convertibilité, provoquées par l'inégalité des taux d'intérêt, soit témoigner un manque de confiance à l'égard de certaines monnaies. Quoi qu'il en soit, ils rendent nécessaire la consolidation de la structure des changes. Une autre raison d'accroître les ressources du Fonds c'est que les petits pays comme les grands doivent tous pouvoir exercer leur droit de tirage, éventualité qui suppose l'existence de fonds importants. Enfin, la création de ressources supplémentaires en monnaies européennes permettrait aux membres du Fonds d'user plus librement de leur droit de tirage sans que l'épuisement des quotes-parts ne suscite un état de nervosité. La mise en œuvre de nouvelles techniques de financement serait d'ailleurs précédée de consultations avec les pays membres, et le Fonds se maintiendra en rapports étroits avec les divers gouvernements.

42. Le représentant du Japon a souligné avec raison le lien qui existe entre les mouvements monétaires et les mouvements des échanges commerciaux, et la nécessité pour le Fonds de coopérer avec le GATT. Le Fonds s'efforce d'instaurer un système d'échanges multilatéraux d'où toute pratique discriminatoire serait exclue.

43. M. Jacobsson se félicite de voir que le représentant du Royaume-Uni pense lui aussi que le Fonds doit être en mesure d'aider aussi bien les grands que les petits pays, et est certain qu'il sera possible d'accroître suffisamment les ressources du Fonds à cet effet. On prévoyait déjà, à l'époque de la signature des accords du Bretton Woods, que la situation se modifierait lorsque les monnaies deviendraient convertibles. De toute manière, les tirages dans la monnaie d'un pays européen donné n'auraient lieu que si les entrées de capitaux en cette monnaie dans le pays en question étaient suffisantes, et n'auraient guère d'influence sur la situation monétaire du pays. L'étude de ce problème ne fait d'ailleurs que commencer.

44. Le Directeur général du Fonds remercie enfin le représentant des Etats-Unis des aimables paroles qu'il a prononcées et l'assure que le Fonds s'efforcera de trouver une solution pratique aux problèmes étudiés.

45. Le **PRESIDENT** remercie M. Jacobsson, au nom du Conseil, d'avoir présenté d'une manière aussi intéressante et aussi claire le rapport du Fonds.

Organisation des travaux du Conseil (E/L. 891/Rev.1)

46. Le **PRESIDENT** appelle l'attention du Conseil sur le document de travail E/L.891/Rev.1 indiquant l'ordre dans lequel le Secrétaire général propose au Conseil d'examiner les points inscrits à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 5.